



**SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET  
ASSIMILES DU SUD GARD (SITOM SUD GARD)  
PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL N°4**

Le dix décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à 17 heures trente le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans l'hémicycle de Nîmes Métropole régulièrement convoqué le 5 décembre 2024, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, Président, conformément à l'article L.2122-17 du CGCT.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

**Cté Agglo. Nîmes Métropole :** M. Abderzak BERKANI, M. Jacques BOLLEGUE, Mme Claude DE GIRARDI, M. Patrick DE GONZAGA, M. Jack DENTEL, Mme Sylvette FAYET, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. Antoine MARCOS, M. Frédéric PASTOR, M. Franck PROUST, Mme Marie-France RAINVILLE (suppléante), M. David-Alexandre ROUX, M. Richard TIBERINO, Mme Valentine WOLBER (suppléante)

**Cté Com. Beaucaire terre d'Argence :** M. David RIBES (suppléant)

**Cté Com. Petite Camargue :** Mme Martine KUFFER, M. Didier LEBOIS, Mme TURRIBIO Françoise (suppléante)

**Cté Com. Piémont Cévenol :** M. Lionel JEAN

**Cté Com. Pont du Gard :** M. Alain LAGET

**Cté Agglo. Alès Agglomération :** M. Christophe BOUGAREL, M. David GUIRAUD

**Cté Com. Pays d'Uzès :** M. Frédéric SALLE LAGARDE

**Absents :**

**Cté Agglo. Nîmes Métropole :** M. Bernard ANGELRAS, M. Frédéric BEAUME, Mme Monique BOISSIERE, M. Emmanuel CARRIERE, M. Jean-Luc CHAILAN, M. Alain DALMAS, M. Jean-François DURAND- COUTELLE, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Théos GRANCHI, M. Julien PLANTIER, Mme Christine TOURNIER-BARNIER. M. Frédéric TOUZELLIER, Mme Pascale VENTURINI

**Cté Com. Beaucaire terre d'Argence :** M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES, M. Juan MARTINEZ

**Cté Com. Petite Camargue :** M. Jean-Paul GERAUD, Mme Katy GUYOT

**Cté Com. Pont du Gard :** Mme Christelle ARMANDI

**Cté Agglo. Alès Agglomération :** M. Laurent CHAPPELLIER

**Cté Com. Pays d'Uzès :** M. Gérard DAUTREPPE

Avaient donné procuration : Néant.

**Secrétaire de séance :** M. David-Alexandre ROUX

Approbation du PV du comité syndical du 25 juin 2024.

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 21

Abstention : 0

Contre : 0

**Approuvée à l'unanimité**

Monsieur Richard TIBERINO, Président, porte à la connaissance des élus une décision prise dans le cadre de sa délégation de pouvoirs en tant que président :

- Décision 2024-05 : Avenant de transfert au Sitom Sud Gard du lot n°3 du marché de traitement des déchets verts secteur NÎMES passé par le Syndicat Sud Rhône Environnement en raison de l'intégration des 3 déchèteries de Nîmes Métropole dans le périmètre du Sitom sud Gard.

#### **DL24019 – Association AMORCE : désignation des représentants**

Monsieur Richard TIBERINO, Président, rapporteur expose :

L'association nationale AMORCE apporte un soutien technique aux collectivités en matière de gestion des déchets, de réseau de chaleur ou d'énergie.

Le Sitom Sud Gard adhérent depuis 2009 à AMORCE, doit désigner ses représentants au sein de cette instance.

Il est proposé au Conseil :

- de désigner Monsieur Richard TIBERINO pour le représenter en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que Monsieur Jean-Jacques GRANAT en tant que suppléant, et de l'autoriser à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 21

Abstention : 0

Contre : 0

**Approuvée à l'unanimité.**

#### **DL24020– Participation Protection Sociale Complémentaire prévoyance**

Monsieur Didier LEBOIS, Vice-Président, rapporteur expose :

A compter du 1er janvier 2025, la participation des collectivités à la protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance devient obligatoire pour un montant minimum de 7 € mensuel par agent.

Ce risque couvre l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès. Il concerne la garantie maintien de salaire

Il est rappelé que le Sitom Sud Gard verse une participation de 35 € par agent pour la participation à la complémentaire santé (mutuelle)

Il est proposé au Conseil :

- De participer au risque prévoyance à compter du 1er janvier 2025.
- De verser un montant de participation à la complémentaire prévoyance de 10 € par mois et par agent
- De préciser qu'il n'y pas de proratisation pour les agents à temps non complet ou à temps partiel, conformément aux textes en vigueur.

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 21

Abstention : 0

Contre : 0

**Approuvée à l'unanimité.**

#### **DL24021 – Création et suppression de postes - Mise à jour du tableau des effectifs.**

Monsieur Didier LEBOIS, Vice- Président du Sitom sud Gard expose,

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il est proposé au Conseil :

- De créer un poste d'attaché à temps complet afin de permettre la nomination d'un agent susceptible de bénéficier d'une promotion interne

Pour tenir compte de la réorganisation des services, il est également proposé au Conseil de supprimer les postes suivants :

- 2 postes d'adjoint administratif
- 2 postes d'adjoint administratif 2ème classe
- 1 poste d'adjoint administratif 1ère classe

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 21

Abstention : 0

Contre : 0

**Approuvée à l'unanimité.**

#### **DL24022 – Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025**

Monsieur Jean-Christophe GREGOIRE, Vice-président, rapporteur, expose,

L'article L1612-1 du CGCT offre la possibilité d'engager et mandater avant le vote du BP 2025 des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des crédits ouverts au BP 2024 (hors crédits ouverts pour le remboursement de la dette et des restes à réaliser).

Cela suppose une autorisation préalable de l'assemblée délibérante.

La répartition des crédits pouvant être engagés, liquidés et mandatés s'établit comme suit :

- Chapitre 204 : 250 000 €
- Chapitre 21 : 130 000 €

Soit un total de 380 000 €.

Il est proposé au Conseil :

- d'autoriser l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 dans la limite du quart des crédits votés au budget 2024, selon la répartition susvisée.

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 21

Abstention : 0

Contre : 0

**Approuvée à l'unanimité.**

## DL24023 – Centre de tri- classement sans suite de la procédure et passation d'un marché public global de performance

Monsieur Richard TIBERINO, Président, rapporteur expose :

Par délibération en date du 12 mars 2024 nous avons approuvé le principe d'une concession de 12 ans en vue de la réalisation de travaux d'amélioration du process et de l'exploitation du centre de tri avec commercialisation de la capacité résiduelle (communément appelée vide de tri).

Au terme de la consultation, seule l'entreprise PAPREC a remis une offre.

Après analyse et un tour de négociation, il s'avère que l'offre de PAPREC ne répond pas aux attentes du syndicat tant en terme technique que financier : l'offre n'est pas suffisamment étayée et chiffrée pour en apprécier le bien-fondé.

En conséquence il est préférable de déclarer sans suite la procédure de délégation de service public du centre de tri de VALRENA.

Pour tenir compte des enjeux attachés à l'exploitation du centre de tri, il convient de lancer une nouvelle consultation permettant de faire réaliser le remplacement du process, l'exploitation du centre de tri et des équipements attachés ;

Le recours à la concession n'apparaissant pas de nature à répondre aux enjeux identifiés, il est proposé de recourir à un marché public global de performance.

Ce marché aura pour objet :

- La conception et la réalisation des travaux comprenant les extensions des consignes de tri en flux développement ;
- L'exploitation, la maintenance du centre de tri

Il est proposé au conseil :

- De déclarer sans suite la procédure d'attribution de la délégation de service pour l'exploitation du centre de tri VALRENA ;
- D'approuver le principe de la passation d'un marché public global de performance pour les travaux et l'exploitation du centre de tri

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 21

Abstention : 0

Contre : 0

**Approuvée à l'unanimité.**

## DL24024 – Débat d'orientations budgétaires 2025

M. Jean-Christophe GREGOIRE, Vice-Président, rapporteur expose.

Il est rappelé qu'un débat d'orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les 2 mois précédant le vote du budget pour définir les priorités et les leviers d'action nécessaires à la politique que le syndicat envisage de mettre en œuvre dans les prochaines années.

Le rapport sur lequel s'appuie le DOB comprend :

- Les orientations budgétaires,
- La présentation des éventuels engagements pluriannuels,
- Les informations relatives à la structure et la gestion de la dette,
- Une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique.

Le contexte économique et institutionnel ainsi que les évolutions législatives et réglementaires ont été joints à la convocation.

### **Rappel de l'évolution de la TGAP**

Réforme de la TGAP instaurée en 2020 : la conséquence directe est une hausse de la fiscalité payée par les collectivités en charge de la gestion des déchets.

Pour l'UVE : la TGAP passe de 14€ à 15€ la tonne

Impact financier prévisionnel TGAP 2025 sur les tonnages du SITOM : +7 % par rapport à 2024

Pour les installations de stockage des déchets : la TGAP passe de 59€ à 65€ la tonne

Impact financier prévisionnel TGAP 2025 sur les tonnages du SITOM : + 10,2 %

### **Nouveauté applicable en 2025**

#### 1. La surtaxe sur l'enfouissement

Pour rappel, la loi de 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) fixe un objectif de réduction de 50 % des quantités de déchets non dangereux non inertes mis en décharge en 2025 par rapport à 2010.

La loi de finances pour 2024 a prévu qu'à partir du 1er janvier 2025 chaque tonne excédant le plafond fixé par la LTECV se voit appliquer une majoration de TGAP d'un montant de 5 euros (arrêté du 23/10/2024).

Pour le site d'enfouissement de BELLEGARDE la majoration de TGAP s'applique au-delà de 114 098 tonnes pour une capacité autorisée de 200 000 tonnes.

Pour le site de Montblanc, sur lequel Sitom fait traiter ses déchets, la majoration de TGAP s'applique au-delà de 75 818 tonnes pour une capacité autorisée de 132 900 tonnes.

#### 2. Les nouvelles données de l'incinération

Depuis juillet 2024, avec le nouveau contrat de DSP passé avec VÉOLIA, le prix de l'incinération connaît une baisse substantielle passant de 82,25 € HT la tonne à 26,30 € HT la tonne hors TGAP soit une baisse de 68 %.

Le gain annuel pour le syndicat est de 5 315 250 € HT sur une base de 95 000 tonnes, tonnages augmentés pour tenir compte de l'entrée de 4 communes de Nîmes Métropole dans le périmètre du syndicat.

Les travaux d'optimisation de l'UVE programmés sur 2025 notamment le remplacement du GTA vont permettre :

- D'augmenter la fourniture de chaleur à la ville de Nîmes
- D'augmenter de 45 % la production d'électricité
- D'alimenter le centre de tri pour le rendre autonome énergétiquement

Les travaux de modernisation du traitement des fumées vont permettre d'économiser 17 000 m<sup>3</sup> d'eau par an et de réduire de 75% la consommation de gaz. Le traitement des façades de l'usine va réduire le rayonnement pour en faire un bâtiment bioclimatique.

L'installation d'un circuit de visite ludique et pédagogique opérationnel en janvier 2026 permettra de faire découvrir l'UVE aux habitants du territoire.

## Execution budgétaire 2024

### 1. Section de fonctionnement Estimatif CA 2024

	CA 2023	Estimation CA 2024
<b>Dépenses</b>	<b>21 875 291 €</b>	<b>19 652 920 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>22 237 633 €</b>	<b>21 308 798 €</b>
<b>Résultat d'exécution</b>	<b>362 342 €</b>	<b>1 655 878 €</b>
<b>Report N-1</b>	<b>4 578 427 €</b>	<b>3 908 769 €</b>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>4 940 769 €</b>	<b>5 564 67 €</b>

Baisse des dépenses : - 10,2 % due :

- À une baisse du prix de l'incinération (- 1 982 204 € par rapport à 2023)
- À une baisse des charges de personnel (- 115 602 € par rapport à 2023)

Baisse des recettes : - 4,2 % due :

- À la baisse des remboursements par les EPCI des prestations de traitement (- 928 835 € par rapport à 2023)

### 2. Section d'investissement Estimatif CA 2024

	CA 2023	Estimation CA 2024
<b>Dépenses</b>	<b>1 759 792 €</b>	<b>1 040 874 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>221 906 €</b>	<b>1 259 564 €</b>
<b>Résultat d'exécution</b>	<b>- 1 537 886 €</b>	<b>218 691 €</b>
<b>Report N-1</b>	<b>1 653 123 €</b>	<b>115 237 €</b>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>1 653 122,77</b>	<b>112 923,54</b>
<b>Restes à réaliser (solde)</b>	<b>- 15 958 €</b>	<b>- 39 248 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>99 279 €</b>	<b>294 679 €</b>

La baisse des dépenses d'investissement est liée à la fin des travaux sur l'ECOPOLE.

L'augmentation des recettes est liée à l'affectation du résultat qui est passé de 150 000 € en 2023 à 1 032 000 € en 2024.

## La situation de la dette

La situation de la dette n'a guère varié si ce n'est que le capital amorti est augmenté.

Le capital restant dû au 01/01/2025 s'élève à 389 225 €. 1,25€/hab. (- 8 % par rapport à 2024).

## Ressources humaines

Le personnel du SITOM, (structure des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2025)

### 1. Répartition de l'effectif par service

		Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Administration générale	Service Financier, RH	1	2	2	5
Service technique	Techniciens	1	2	0	3
Service communication	Dont 1 agent en reclassement après avis du Comité médical		1	3	4
	<b>Totaux</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>12</b>
<b>ETP 2025 :</b>					<b>11,2</b>

### 2. Répartition de l'effectif par catégorie



	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A	2	0	2
Catégorie B	3	2	5
Catégorie C	3	2	5
	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>12</b>

### 3. Répartition de l'effectif par statuts

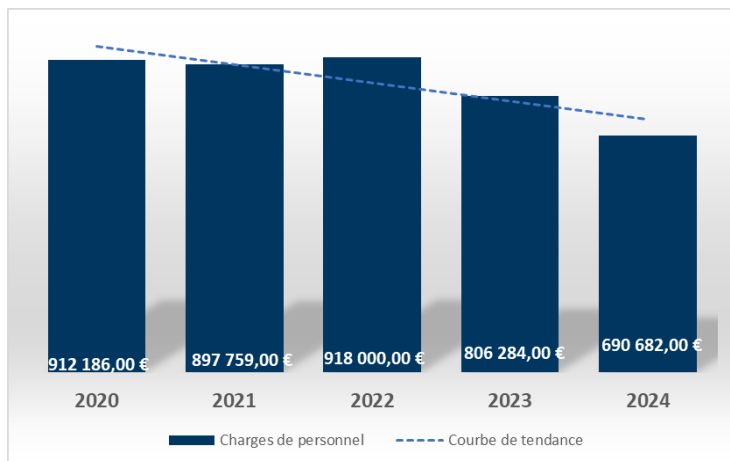
	Femmes	Hommes	Total
Titulaires	6	3	8
Contractuels	2	1	3
	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>12</b>

### 4. Pyramides des âges par sexe

55-60	1	1				
51-54	2					
45-50	3	3				
41-44	1					
30-35	1					

 Femmes  
 Hommes

### 5. Evolution dépenses de personnel



Une masse salariale en constante baisse depuis 2020, à l'exception de 2022 (remplacement de 2 agents mutés en 2021),

Baisse significative malgré les évolutions de carrière et les augmentations du point d'indice en 2022 et 2023, du fait de la réorganisation des services et du non-remplacement systématique de certains postes et de la fermeture du service de la pesée de l'Ecopôle.

Une baisse de plus de 14 % en 2024 liée à :

- Un agent sanctionné sans rémunération de janvier à octobre 2024,
- Une demande de détachement au 1er mai 2024 suivi d'une mutation, agent non remplacé,
- 1 départ à la retraite au 1er avril 2024, non remplacé,
- 1 mutation d'un agent à 35H remplacé par un agent à mi-temps,
- 1 agent en maladie depuis le 9/05/2023 à demi-traitement et en reclassement depuis le 14 octobre 2024

## 6. Les faits marquants en 2024

- 2 agents positionnés en surnombre transférés au CDG30 à compter au 1<sup>er</sup> avril 2024
- Départ à la retraite d'un agent comptable au 1<sup>er</sup> avril 2024, non remplacé
- 1 agent en détachement au CHU de Nîmes à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024, muté au 1<sup>er</sup> novembre 2024
- Un agent sanctionné par le Conseil de Discipline du CDG30 : 12 mois d'exclusion temporaire (sans rémunération) depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2024
- 1 agent en congé maladie depuis le 9/05/2023 suivi d'un reclassement

## 7. Evolution en 2025

Il est nécessaire de reporter les crédits 2024 sur le chapitre 012 du BP 2025, à savoir 906 000 € du fait du :

- Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2025 prévoit le relèvement de 4 points par an du taux de cotisation des employeurs territoriaux, soit 32,65 % au lieu de 31,65 % pour 2025
- Surcoût des 2 agents transférés au CDG30. La prise en charge par le CDG30 s'élève à 150 % du traitement indiciaire brut + les charges sociales, soit pour 2025 : 107 691 €
- Reclassement d'un ambassadeur de tri suite à avis du comité médical du CDG30 (versement du traitement indiciaire + les charges pendant 1 an) : 36 425 €
- Recrutement d'un nouvel ambassadeur de tri pour pallier le reclassement de l'agent : 39 281 €
- Recrutement d'un technicien pour pallier la mutation d'un agent au CHU de Nîmes : 41 256 €



## Les orientations pour l'année 2025

### 1. Les opérations programmées

- AMO renouvellement marché centre de tri
  - Gestion de fin de contrat
  - Préparation du DCE et de la nouvelle consultation
  - Accompagnement pendant la phase de transition
  - Suivi et réception des travaux
    - Montant et financement prévisionnels : 160 k€ HT, autofinancement
  
- Centre de tri – lancement d'un marché Public Global de Performance
  - Remplacement du process de tri devenu obsolète recalibré pour traiter 30 000 tonnes de collecte sélective
  - L'exploitation du centre
    - Montant et financement prévisionnels : 20 M€ HT, recours à l'emprunt

### 2. Estimations par filière de traitement

Filière	Equipement	Tonnage prévisionnel	PU € HT/t	Hypothèses	Montant prévisionnel 2025
Incinération	UTVE Nouvelle DSP depuis le 01/07/24	95 000 t	44,00 €	- Prix de traitement : 29 € - CET TF... : 2,40 €/t - TGAP : 15 €	4 180 000 €
Tri des collectes sélectives emballages	Centre de tri VALRENA	18 047 tonnes entrantes	206,40 €/t entrante	- 14 198 t sortantes - PU complémentaire (assurance...) : 12,06 €/t	3 724 901 €
Enfouissement	ISDND Montblanc	4 708 t	210,00 €	- Prix de traitement : 145 € - TGAP : 65 € - TGAP complémentaire : 5 €/t	997 709 €
Déchets verts	Déchets verts issus des plateformes de broyage	14 000 t	45,15 €	- Broyage, transport et valorisation - PU moyen (ramené à la tonne)	632 100 €
	Déchets verts issus des déchèteries	15 600 t	50,75 €	- Broyage, transport et valorisation - PU moyen (ramené à la tonne)	791 700 €
Bois	Valorisation SBR	9 545 t +2 %	91 €	Nouveau marché depuis le 01/03/2024 Avec la mise en place PMCB, le bois peut être traité directement à coût 0 par l'Eco Organisme si l'EPCI nous en fait la demande	868 595 €
DDS	Transport + traitement CHIMIREC	290 t	522 €	- Hors filière REP	151 380 €
Protoxyde d'azote	Transport + traitement OCEAN	8 300 unités	13,80 €	- dont 7 500 bouteilles provenant de la ville de Nîmes	114 540 €
Plâtre	Recyclage (REP PMCB)	2 410 t	0 €	- Plâtre traité en opérationnel par la filière REP PMCB	- €
Gravats	3 sites de concassage (Cévennes Déchets, CROZEL, CREAVIE)	32 265 t	15,05 €	- Avec la mise en place de la filière REP PMCB : versement d'un soutien financier	485 588 €
<b>TOTAL DEPENSES TRAITEMENT</b>					<b>11 946 513 €</b>

### 3. Recettes matériaux, filières REP et soutiens

Filière	Repreneur	Hypothèses	Montant prévisionnel 2025
Matériaux de collecte sélective	- Alu et acier : Aubord recyclage - Cartons : COVED - Plastiques : PAPREC - Fibreux : PAPREC	-Tonnage prévisionnel : 14 198 t - Versement adhérents : n+1	973 488 €
Verre	OI-Manufacturing	- Tonnage prévisionnel : 8 930 t - PU : 22,55 €/t - Versement adhérents : n	201 372 €
Ferraille déchetteries	Aubord recyclage	- Tonnage prévisionnel : 3 688 t - PU : 210 €/t. - Versement adhérents : n	774 480 €
Bois	REP PMCB Opérationnelle ou financière	- Tonnage prévisionnel : 9 545t x 46%= 4 391 t - soutien à la réception : 20 €/t (opérationnel) - soutien au transport + traitement : 30 € x 4 391 t	187 095 €
Plâtre	REP PMCB - opérationnelle	- Tonnage prévisionnel : 2301 t - Prix forfaitaire par déchetterie : 1350 €	82 476 €
Gravats	REP PMCB - financière	- tonnage prévisionnel : 32 265 t x 70%= 22 585 t -soutien à la réception : 7 €/t -soutien au transport et traitement : 12 € /t	429 125 €
D3E (Déchets d'équipements électriques et électroniques)	ECO SYSTEMES	- tonnage prévisionnel : 2 249 t - soutien forfaitaire par déchetterie : 1840 € -soutien à la tonne : 81,13 €	182 461 €
DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	ECO-DDS	- tonnage prévisionnel : 229 t -soutien forfaitaire par déchetterie : 686 €	30 798 €
Soutien emballages ménagers	CITEO EMBALLAGES	- 2025 : Passage au barème G si nouvel agrément - Versement adhérents : n+1 - Les modalités de soutien ne sont pas connues à ce jour. - Hypothèse budgétaire établie sur la base de l'ancien barème	3 301 255 €
Soutien papiers	CITEO PAPIERS	- Idem CITEO EMBALLAGES - Versement adhérents : n+2	175 668 €
DEA (Déchets d'équipement et d'ameublement)	ECOMAISON	- Tonnage prévisionnel : 5 853 t - Versement adhérents : n+1	256 713 €
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>6 594 931€</b>

### 4. Evolution de la cotisation des collectivités adhérentes

Le taux de cotisation, stable depuis 2016, sera maintenu à 5,70 par habitant pour l'année 2025.

En conclusion, nous aurons à poursuivre les actions de sensibilisation notamment sur le verre que l'on retrouve trop souvent encore dans les déchets incinérables. Nous nous concentrerons également sur la préparation du nouveau contrat d'exploitation du centre de tri sur une base de 30000 tonnes de collecte sélective.

Madame FAYET interroge sur la manière dont seront répartis dans les années à venir les 20 M€ d'emprunt contractés par le Sitom pour le centre de tri.

Madame SIOLY précise que l'impact financier sera limité, car cet emprunt sera répercuté sur le prix à la tonne sortante, rapporté à l'habitant, et lissé sur les années du marché global de performance.

Monsieur GREGOIRE reformule la question en demandant quelle sera la durée d'amortissement du prêt bancaire.

Madame SIOLY explique que la consultation des banques ne pouvait être lancée qu'après l'approbation, lors de cette séance, de la délibération actant le classement sans suite de la DSP et l'autorisation de passer en marché global de performance. À la suite de ces votes, les banques seront consultées afin de déterminer la capacité d'autofinancement, le taux proposé et la durée d'amortissement la plus adaptée.

Il est demandé au conseil :

- De Prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2025 ;
- De voter le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2025 annexé à la présente délibération.

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 23

Abstention : 0

Contre : 0

**Approuvée à l'unanimité.**

La séance est levée à 18h15.

The image shows a blue ink signature written over a circular official seal. The seal contains the text 'SITOM SUD GARD' around the perimeter and a central emblem depicting a landscape with a tree and a building. The signature is fluid and extends across the seal.

Le Président du Sitom Sud Gard

**Richard TIBERINO**